



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Déploiement du logiciel SIEF: publication des audits**

**Le Conseil d'Etat publie les audits qui ont montré les insuffisances du logiciel SIEF, dont il a renoncé à poursuivre le déploiement en 2009. Il publie également le rapport qu'il avait demandé au CCF concernant la gestion du projet : les recommandations du CCF, qui sont utiles pour l'ensemble des projets informatiques d'une certaine ampleur à l'Etat, sont déjà en bonne partie mises en oeuvre.**

La réalisation du projet SIEF, destiné à l'administration des établissements de formation, a été confiée en 2006 à HP Suisse Sàrl. Vu la faible couverture des fonctionnalités livrées, le non respect des délais ainsi que la qualité insuffisante des versions successives du produit, le Conseil d'Etat vaudois a décidé le 7 octobre 2009 de mettre fin à l'évolution du projet, en privilégiant une stabilisation des fonctionnalités du SIEF nécessaires au domaine de la formation professionnelle et la recherche d'autres solutions logicielles complémentaires.

Deux audits externes commandés en 2009 ont mis en exergue l'insuffisance de la couverture des besoins (30%) ; la disproportion de l'implémentation effective et de l'investissement consenti ; divers difficultés d'utilisation ; des défauts de conception et d'architecture ; enfin, une qualité défailante des livrables ainsi que des carences dans le support du fournisseur. Alors que 6,5 mios ont été dépensés sur un crédit total de 8,5 mios, un litige oppose l'Etat à HP Sàrl, qui sera porté sur le terrain judiciaire.

Le rapport confié au Contrôle cantonal des finances (CCF) à propos de la gestion du projet comprend dix recommandations, qui portent en particulier sur la sélection des progiciels ; la gestion des aspects contractuels ; la conduite, la gouvernance et le référentiel des projets informatiques. Le Conseil d'Etat relève qu'aujourd'hui, dans une mesure non négligeable, la pratique a déjà été mise en conformité avec ces recommandations. Les modalités de conduite des grands projets informatiques ont été clarifiées, formalisées et renforcées à la DSI, qui sera d'ailleurs dotée d'un logiciel de gestion de portefeuille de projets. La formation des responsables de projets informatiques est assurée. Pour la rédaction des appels d'offres, des conditions

générales, des contrats et de leurs avenants, ou encore pour la réception formelle des versions d'un logiciel en développement, des modèles et des référentiels standard existents et correspondent aux meilleures pratiques.

Le Conseil d'Etat constate ainsi que les mesures effectives ou prévues sont à même de prévenir au mieux les difficultés que l'on peut rencontrer dans la gestion de tout projet informatique complexe et d'une certaine ampleur. Sous réserve du sort du litige avec le fournisseur, le dossier SIEF est clos. Le Conseil d'Etat complètera prochainement l'information des députés dans le cadre du traitement des observations sur la gestion 2009.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 mai 2010

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 079 210 84 09 DINF, Patrick Amaru, chef de la Direction des systèmes d'information, 021 316 11 88